

# CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS (VVF)

L'opération nationale "Villes et Villages Fleuris" (VVF), organisée au niveau départemental par le Conseil départemental, distingue chaque année les communes exemplaires en matière d'amélioration du cadre de vie et de respect de l'environnement.

## CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2020 (VVF 2020)

Au-delà du fleurissement, le concours récompense les initiatives qui contribuent à valoriser l'image de l'Oise et à dynamiser l'économie locale et le tourisme.

Avec ce concours VVF, l'Oise devient toujours plus agréable et plus accueillante, où les habitants ont plaisir à vivre, et les touristes à séjourner.

Au vu de la crise sanitaire, les catégories du concours ont dû être modifiées. Les inscriptions ont été maintenues pour les prix :

- des maisons fleuries,
- des mairies fleuries,
- le prix du petit patrimoine.

Le concours reprendra sa forme et ses catégories habituelles en 2021.

## LE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Il récompense les particuliers qui participent à l'embellissement de leur commune en fleurissant leur cour, leur façade et leur balcon.

**Il existe 3 catégories :**

- le prix du jardin fleuri ou cour fleurie, visible de la rue (12 lauréats : les 3 premiers dans chaque arrondissement),
- le prix de la façade fleurie, visible de la rue (12 lauréats : les 3 premiers dans chaque arrondissement),
- le prix du fleurissement en habitations collectives (jardinet et balcon), (12 lauréats : les 3 premiers dans chaque arrondissement).

Le prix fleurissement durable récompense quant à lui, une réalisation remarquable par un particulier en terme de fleurissement pérenne : vivaces, gestion de l'eau, pas de produits phytosanitaires, paillage (4 lauréats : 1 par arrondissement).

**Les inscriptions pour le concours 2020 sont closes.**

## LE CONCOURS DES MAIRIES FLEURIES

Ce concours récompense le fleurissement des plus belles façades de mairies du département et leurs espaces naturels visibles de la rue, ainsi que les réalisations florales installées sur la voie, la place publique, cour ou parvis devant la mairie.

Toutes les communes de l'Oise peuvent participer à ce seul concours. Les mairies sont classées en 4 catégories (4 lauréats, un par catégorie) en fonction de la taille de la commune.

**Les inscriptions pour le concours 2020 sont closes.**

## LE PRIX DU PETIT PATRIMOINE

Ce prix récompense les efforts des communes qui ont valorisé leur patrimoine local ou petit patrimoine en faveur de l'espace public (1 lauréat par arrondissement).

**Les inscriptions pour le concours 2020 sont closes.**

## LES ÉTAPES CLÉS DU CONCOURS

Depuis 1988, l'organisation des sélections au niveau local est confiée aux Conseils départementaux. Elle se déroule de la manière suivante :


- **Jusqu'au 31 août 2020** : inscription au concours des mairies fleuries
- **Jusqu'au 31 août 2020** : inscription au concours pour les maisons fleuries
- **Jusqu'au 31 août 2020** : inscription au concours pour le petit patrimoine
- **Septembre-octobre 2020** : jurys maisons, mairies et prix du petit patrimoine
- **Novembre-décembre 2020** : cérémonie de remise de prix

## DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER


- [Le guide du fleurissement](#)  
(pdf - 5,3 Mo)
- [Règlement départemental](#)  
(pdf - 0,49 Mo)
- [Grille des critères du Jury départemental](#)  
(pdf - 6,9 Mo)
- [Note accompagnement des communes par le CPIE Oise](#)  
(pdf - 1,4 Mo)
- [Plaquette 2020](#)  
(pdf - 2,4 Mo)




## Conseil départemental de l'Oise

 Direction des territoires, des sports et de la vie associative  
Service Attractivité

 03 44 06 67 75

 Envoyer un courriel

 1 rue de Cambry - CS 80941  
60024 Beauvais Cedex

## QUELQUES EXEMPLES À SUIVRE

[Le Comité Régional du Tourisme \(CRT\)](#) 

Hauts de France, organisateur du jury régional VVF de notre région, a réalisé et mis en ligne une vidéothèque des bonnes pratiques et des différents critères du label VVF. Découvrez leurs vidéos ci-dessous.

## COMMENT ANIMER ET PROMOUVOIR LA DÉMARCHE DE LABELLISATION AUPRÈS DE SES HABITANTS ET DE SES VISITEURS

À travers le témoignage de deux communes du Pas-de-Calais,

[Berck-sur-Mer](#) 

(3 Fleurs) et

[Tilques](#) 

(2 Fleurs), vous trouverez quelques idées pour améliorer votre communication et pour proposer des animations en lien avec les valeurs du label.

## LE PAILLAGE - PRATIQUE INDISPENSABLE POUR UNE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Dans cette vidéo, retrouvez le témoignage de deux communes du département de l'Oise qui pratiquent le paillage de leurs massifs : la

[Ville de Senlis](#) ↗

(3 Fleurs) et le

[Village de Plailly](#) ↗

(2 Fleurs).

Le

[CAUE de l'Oise](#) ↗

et le

[CPIE des Pays de l'Oise](#) ↗

vous expliquent en quoi cette pratique est indispensable pour une gestion environnementale.

**Depuis le tournage de cette vidéo, la Ville de Senlis a obtenu, lors de l'édition 2020, la 4<sup>e</sup> et prestigieuse fleur qui manquait à son palmares.**

